



► **FOR IMMEDIATE RELEASE: 15 NOVEMBER 2016**

## **LE CIRCUIT BUGATTI DU MANS FAIT PEAU NEUVE GRACE AU BITUME SHELL CARIPHALTE RACETRACK**



Après plus de 12 ans d'utilisation intense, le circuit Bugatti du Mans présentait encore une excellente structure. Néanmoins, une rénovation de sa couche de roulement s'imposait, notamment du fait de la polyvalence des compétitions qu'il accueille, les motos étant particulièrement sensibles au changement d'adhérence.

Par le passé, des zones à fortes contraintes telles que la courbe Dunlop, et les virages de la Chapelle et du Garage Vert, ont été successivement rénovées. Aujourd'hui, il était nécessaire de rénover la couche de surface afin d'éliminer les joints transversaux et de retrouver une piste homogène.

Ghislain ROBERT – Directeur Technique de l'Automobile Club de l'Ouest (ACO) Le Mans Resort - nous confie : « Il faut bien comprendre que le grip est une chose très importante, et ce dans toutes les conditions météorologiques. C'est pour cela que le bitume Shell Cariphalte Racetrack correspond exactement à nos attentes. Il permet, grâce à sa forte cohésion vis-à-vis des agrégats et à une forte capacité de drainage du circuit, d'obtenir les résultats attendus ».

Ainsi, les 4.185 km du circuit Bugatti ont été revêtus d'un enrobé bitumineux, réalisé à partir d'un liant modifié de haute performance, et spécialement développé pour les pistes des circuits de course. Il présente en outre une résistance à l'arrachement très forte et a été mis en œuvre sur de nombreuses pistes à travers le monde, comme le Nürburgring et Hockenheim en Allemagne, ainsi que le circuit d'essai privé de Ferrari à Fiorano en Italie.

« Grâce à Shell, nous avons pu élaborer un enrobé qui correspond exactement à nos attentes, avec un bitume très spécifique répondant aux exigences des pilotes et de l'organisateur que nous sommes sur le circuit des 24 heures du Mans », continue Ghislain ROBERT.

« C'est pour cela que nous avons sélectionné le bitume Shell, mais aussi des granulats très spécifiques avec une abrasivité très forte, qui correspond à un cahier des charges qui a été élaboré avec les manufacturiers de pneumatiques ».

Au cours de la réfection réalisée par Eurovia (filiale HRC) du 10 au 27 octobre 2016, plus de 50 000 m<sup>2</sup> d'enrobés ont été rabotés et remplacés. La nouvelle piste offrira ainsi un meilleur grip et un roulement plus uniforme – paramètres cruciaux pour la performance des pilotes lors de compétitions telles que les 24h du Mans, le Grand Prix de France Moto, le championnat européen de courses de camions et d'autres compétitions françaises.

Le circuit du Mans est réputé pour être un laboratoire d'essais dans le domaine des véhicules nouvelle génération, comme les prototypes participant aux 24h du Mans.

Ainsi, Pierre FILLON, Président de l'ACO explique : « La dernière réfection totale du circuit Bugatti datait de 2004. S'il n'était pas à proprement usé, il était hétérogène et certaines parties causaient une gêne pour les pilotes. Avec la maîtrise d'ouvrage confiée au Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, le circuit a fait peau neuve. Le nouveau bitume, mis en place grâce à l'expertise de Shell qui est également le fournisseur officiel de carburants sur les 24 Heures du Mans, le FIA WEC et l'ELMS, revêt un caractère ultra technique et va possiblement améliorer les performances et la sécurité des motos ainsi que des voitures, grâce à une meilleure adhérence».

La préservation de l'environnement est un thème cher à l'ACO et au Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, le maître d'ouvrage des travaux. C'est pourquoi Shell Cariphalte Racetrack a été choisi non seulement pour sa facilité d'application, mais également pour les bénéfices offerts par son additivation en Shell Bitufresh – un produit neutralisant les substances responsables des odeurs de bitume.

Cliquez [ici](#) pour découvrir le chantier en images.

\*\*\*FIN\*\*\*

Contact Presse :

Marion Thillou, Marketing Manager France et Benelux, Shell Bitumes:

+33 1 57 60 68 06

marion.thillou@shell.com

Société des Pétroles Shell

Immeuble les Portes de la Défense

307, rue d'Estienne d'Orves, 92708 Colombes Cedex SAS au capital de 640 401 744 euros

RCS Nanterre 780 130 175

#### À propos de Shell Bitumes

- Shell Bitumes est un leader dans le domaine de la technologie et a publié récemment la 6ème édition du « Shell Bitumen Handbook », qui couvre les sujets les plus récents de la technologie du bitume et de son utilisation.
- Shell Bitumes dirige un réseau de Centres Techniques Régionaux situés dans des régions clés (Pékin en Chine, Strasbourg en France et Bangkok en Thaïlande).
- Shell fournit une vaste gamme de produits bitumineux de haute qualité, du grade standard au bitume modifié polymère (PMB), commercialisé sous la marque Shell Cariphalte. Shell Cariphalte a été employé dans de nombreux projets prestigieux, tels que des autoroutes, des routes urbaines ou encore en application dans des systèmes de drainage urbain. Cette gamme est idéale pour des sites à fort trafic, comme les zones aéroportuaires, les circuits automobiles et les voies de bus. Elle est également préconisée dans les applications à forte contrainte comme les voies ferrées, les zones portuaires, les tabliers de pont, les systèmes anti-remontées de fissures, les surfaces recouvrant le béton et les joints de dilatation. Shell Bitumes est la plus importante entité de marketing de bitumes au monde, et livre suffisamment de bitume pour recouvrir l'équivalent d'un kilomètre de route toutes les 4 minutes.

#### À propos de Royal Dutch Shell plc

Enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles, la société Royal Dutch Shell plc, dont le siège social est situé à La Haye, est cotée sur les places de Londres, d'Amsterdam et de New York. Les sociétés Shell opèrent dans plus de 80 pays et territoires à travers le monde, dans les secteurs de la production et de l'exploration pétrolière et gazière, de la production et de la commercialisation de gaz naturel liquéfié, de la fabrication et de la commercialisation et du transport de produits pétroliers et chimiques. Elles participent également à des projets d'énergies renouvelables. Pour de plus amples informations, rendez-vous sur [www.shell.com](http://www.shell.com)

## AVERTISSEMENT

Les sociétés dans lesquelles Royal Dutch Shell plc détient directement et indirectement des investissements sont des entités séparées. Dans le présent communiqué de presse, « Shell », « Groupe Shell » et « Royal Dutch Shell » sont parfois utilisés par commodité lorsqu'il est fait référence à Royal Dutch Shell plc et ses filiales en général. De même, les mots « nous » et « nos » sont également utilisés pour désigner des filiales en général ou ceux qui travaillent pour elles. Ces expressions sont également utilisées lorsque l'identification de telle société ou de telles sociétés n'a pas d'objectif utile en soi. « Filiales », « filiales Shell » et « Sociétés Shell » telles qu'elles sont utilisées dans le présent communiqué de presse désignent les sociétés dont Royal Dutch Shell détient directement ou indirectement le contrôle, en ayant soit une majorité des droits de vote soit le droit d'exercer un pouvoir de contrôle. Les sociétés dans lesquelles Shell a une influence significative mais pas de contrôle sont désignées par les expressions « sociétés associées » ou « associés » et les sociétés dans lesquelles Shell a un contrôle partagé sont désignées par l'expression « entités contrôlées conjointement ». Dans ce communiqué de presse, associés et entités contrôlées conjointement sont également désignés par « investissements en capitaux propres ». Le terme « Intérêts Shell » est utilisé par commodité pour indiquer les intérêts participatifs (par exemple, notre part de 23 % dans Woodside Petroleum Ltd.) directs et/ou indirects détenus par Shell dans une société en participation, un partenariat ou une société, après exclusion de tous les intérêts de tierces parties.

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives concernant la situation financière, et les résultats d'exploitation et d'activité de Royal Dutch Shell. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme, des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations d'attentes futures reposant sur des attentes et hypothèses actuelles de management et qui font intervenir des risques connus et des incertitudes en raison desquels les résultats réels, performances ou événements peuvent différer de façon matérielle de ceux exprimés ou impliqués dans ces déclarations. Les déclarations prospectives incluent, entre autres choses, des déclarations concernant l'exposition potentielle de Royal Dutch Shell aux risques de marché et des déclarations exprimant les attentes, convictions, estimations, prévisions, projections et hypothèses du management. Ces déclarations prospectives sont identifiées par leur utilisation de termes et d'expressions tels que « anticiper », « croire », « pourrait », « estimation », « attentes », « ont l'intention », « peuvent », « planifient », « objectifs », « prévisionnel », « probablement », « projettent », « vont », « cherchent à », « visent », « risques », « objectifs », « devrait » et termes et expressions similaires.

Il existe en outre un certain nombre de facteurs qui pourraient affecter les opérations futures de Royal Dutch Shell et pourraient entraîner des différences significatives entre ces résultats et ceux exprimés dans les déclarations prospectives incluses dans le présent communiqué de presse, y compris (mais sans s'y limiter) : (a) fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) changements dans la demande des produits Shell ; (c) fluctuation des devises ; (d) résultats de forage et de production ; (e) estimation des réserves ; (f) perte de part de marché et concurrence du secteur ; (g) risques environnementaux et physiques ; (h) risques associés à l'identification pour acquisition de terrains et cibles appropriés, et réussite de la négociation et conclusion positive de telles transactions ; (i) risque de conduite d'activités dans des pays en développement et pays soumis à des sanctions internationales ; (j) développements législatifs, fiscaux et réglementaires y compris mesures de régulation concernant le changement climatique ; (k) conditions de marché économiques et financières dans différents pays et régions ; (l) risques politiques y compris les risques d'expropriation et de renégociation des termes des contrats avec des services gouvernementaux, retards ou avancements dans l'approbation de projets et retards dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) changement de termes d'échange.

Toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont expressément qualifiées dans leur intégralité par les déclarations prudentes contenues ou désignées dans cette section. Les lecteurs ne doivent pas s'appuyer de façon excessive sur les déclarations prospectives. Des facteurs supplémentaires pouvant affecter les résultats futurs figurent dans le document 20-F Royal Dutch Shell pour l'exercice achevé au 31 décembre 2013 (disponible à l'adresse [www.shell.com/investor](http://www.shell.com/investor) et [www.sec.gov](http://www.sec.gov)).

Ces facteurs doivent également être pris en compte par le lecteur. Chaque déclaration prospective n'est valable qu'à la date du présent communiqué de presse, à savoir le 15 novembre 2016. Ni Royal Dutch Shell ni aucune de ses filiales ne s'engagent à actualiser ou à réviser de façon publique toute déclaration prospective suite à de nouvelles informations, événements futurs ou autres informations. Au vu de ces risques, les résultats peuvent différer de façon matérielle de ceux indiqués, impliqués ou inférés à partir des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Aucune assurance ne peut être donnée sur le fait que les versements de dividendes vont à l'avenir égaler ou dépasser ceux indiqués dans ce communiqué de presse, ou sur le fait qu'ils seront effectués.

Il est possible que nous ayons utilisé certains termes dans le présent communiqué de presse que les recommandations de la SEC (Commission des opérations de bourse des États-Unis) nous interdisent strictement d'inclure dans les enregistrements que nous déposons auprès de la SEC. Les investisseurs américains sont vivement invités à étudier attentivement les informations publiées dans notre Formulaire 20-F, Fichier n° 1-32575, disponible sur le site web de la SEC à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov). Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de la SEC en appelant le 1-800-SEC-0330.